

Évaluation du programme de

Certificat en sciences de l'environnement

Résumé

Direction des études

Avril 2007

## **1. Le programme de certificat en sciences de l'environnement**

Le certificat en sciences de l'environnement (4390) de la Télé-université relève administrativement de l'Unité d'enseignement et de recherche Science et technologie. Il vise à familiariser l'étudiant avec « *les concepts, les notions, les méthodes et les principes des sciences de l'environnement nécessaires à la compréhension des problématiques environnementales pour expliquer les effets des divers types d'interventions en tenant compte de l'ensemble des intervenants et de toutes les composantes ...* »

### **1.1 La pertinence du programme**

#### **1.1 La pertinence sociale**

Qu'ils travaillent ou qu'il soient encouragés à se perfectionner par leur employeur, les étudiants choisissent les cours ou le programme en sciences de l'environnement d'abord pour des raisons d'employabilité.

#### **1.2 La pertinence scientifique et institutionnelle**

Il y a lieu de maintenir l'originalité de ce programme, soit l'approche systémique de la gestion de l'environnement. En progression constante depuis l'année 2000, le certificat en sciences de l'environnement demeure, avec 26 % des étudiants équivalents temps plein l'un des programmes à caractère scientifique non négligeable de la Télucq.

## **2. La qualité du programme et les ressources professorales**

Les étudiants ciblés au départ et qui ont été interrogés se sont dits satisfaits des cours offerts et de l'orientation généraliste de ce programme. Même si certains cours doivent être mis à jour, les étudiants se sont déclarés hautement satisfaits tant du matériel pédagogique que des méthodes pédagogiques et d'évaluation utilisées. Les ressources nécessaires à la mise à jour des cours et celles affectées à l'encadrement sont cependant jugées insuffisantes.

### **3. Le processus d'évaluation**

Conformément à la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de la Télé-université, le comité d'autoévaluation du certificat en sciences de l'environnement a été formé en mai 2003. Le mandat d'autoévaluation avait préalablement été défini par le Comité permanent d'évaluation des programmes.

Le dossier a été soumis à deux experts externes en février 2006. Les membres du Comité permanent d'évaluation des programmes ont procédé à la rédaction du rapport final de ce programme à l'automne 2006. La Commission académique de la formation à distance (CAFAD) a approuvé ce rapport final en janvier 2007.

### **4. Conclusions et recommandations**

Au terme de l'étude du *Rapport d'autoévaluation du programme de certificat en sciences de l'environnement* et des avis des experts externes, les membres du Comité permanent d'évaluation des programmes ont recommandé, s'appuyant sur les recommandations 7, 8 et 9, le maintien du programme dans sa forme actuelle.

Ils ont également fortement appuyé l'application des recommandations 2, 3, 6, 12 2<sup>ième</sup> paragraphe, 13 et 15 qui mettent l'accent sur la mise à jour des cours et des outils pédagogiques et moyennement celles orientées vers de nouveaux développements, soient les recommandations 4, 5, 11 et 12 1<sup>er</sup> paragraphe.

Les membres ont de plus constaté que la recommandation 1 concernait l'ensemble des cours de la Télé-université, la recommandation 10 constituait une responsabilité de l'Unité d'enseignement et de recherche alors que la recommandation 14 relevait de l'application de la convention collective des personnes tutrices.

### **5. Plan d'action et suivi**

Conformément à la politique en vigueur, le Comité permanent d'évaluation des programmes fera rapport sur les suites qui ont été données à ce rapport d'évaluation à la CAFAD.